

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 4 août 2015

L'an deux mil quinze, 4 août, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 juillet 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 12 votants : 17

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Yves MAURICE, Elisabeth PARADIS, Murielle VALLON, Josiane MALLERY, Marie-Pierre LAURIER, Laurent CHALAVON, Michelle LAYES-CADET, Wilfried JAILLET, William NURIT, Dominique VOSSIER,

Absents : Camille PARMENTIER, Damien PRIOL,

Excusés : Serge PRAT, Moussa GBANE, Renauld LEBACQ, Isabelle SAVIOT, Elsa VIDON,

Secrétaire : Josiane MALLERY

SEANCE OUVERTE A 20h 35

Le compte-rendu du précédent conseil municipal ayant été diffusé trop tardivement, il est décidé de l'adopter au prochain conseil municipal.

1 TRAVAUX BERGES DU BACHASSOL

Le Maire rappelle la délibération du 16 octobre 2014 l'autorisant à lancer une consultation et à engager les frais s'y afférent au sujet de la remise en état des rives et du lit du Bachassol entre la route d'Ourches et la rue du Tacot.

La consultation a été menée par le technicien du Syndicat du bassin versant de la Véore. Le coût global des travaux s'élèverait à 10 000€ TTC, la mise à disposition du technicien étant comprise.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager les travaux et les dépenses s'y rattachant.

Laurent Chalavon précise que la mise à disposition des employés communaux sera nécessaire.

Le Maire précise que ce projet a été retardé par le fait qu'une seule berge est communale et que l'autre est privée, ce qui a pris un peu de temps.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser le Maire à lancer les travaux de remise en état des rives et du lit du Bachassol pour la somme de 10 000 euros TTC.

2 CONSULTATION MARCHÉ AIRE DE LOISIRS

Le Maire rappelle que lors de l'élaboration du Budget 2015, les membres du conseil municipal avaient convenu de retravailler le projet de plateau multisport.

Une première approche avait estimé un coût des travaux de l'ordre de 74 528€ HT montant ayant permis l'attribution d'une dotation cantonale d'un montant de 26 085€. Une provision de 80 000€ avait donc été portée au budget investissement afin de réaliser l'opération.

Le groupe de travail réunissant les membres des 3 commissions : Travaux, EJE, et EE avait confirmé l'intérêt d'un tel projet et avait défini un cahier des charges plus précis souhaitant intégrer ce plateau multisport dans un espace dénommé parc de loisirs. Devant la complexité du dossier, il avait jugé utile d'être accompagné du bureau d'études SED Ingénierie Conseil situé à Grâne.

Un premier retour de l'étude demandée mentionnait un coût 137 751€ HT soit le double du montant de la pré-étude, montant dû essentiellement à la sous-estimation des travaux de terrassement et de voirie réseaux.

Lors de la deuxième réunion du groupe de travail réunissant seulement 3 conseillers, il a été décidé d'abandonner un certain nombre d'options du cahier des charges afin de rester dans le cadre budgétaire. Un cadre budgétaire légèrement différent puisque entre temps une dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 20 000€ a été accordée par l'État. Cette dotation nous permettra de proposer une modification du financement du projet en portant au budget investissement la somme de 100 000€. Afin de rester fidèle au projet initial, le Maire propose de délibérer sur la base de deux tranches de travaux. Une tranche ferme comprenant la réalisation se limitant au plateau multisports et à son accès pour un montant total de 100 000€ TTC et une tranche conditionnelle comprenant l'aménagement du reste du parc de loisirs pour un montant de 65530 €TTC.

Josiane Mallery demande si nous pourrions obtenir des subventions supplémentaires compte-tenu de l'augmentation du prix des travaux.

Le Maire répond que suite à sa rencontre avec M. SERRET et la réunion de DCP, il semblerait que ce soit possible.

Elisabeth Paradis demande ce qu'il se passera si après la consultation les devis sont plus élevés que l'estimation.

Le Maire répond que ça ne devrait pas être le cas, mais que si ça l'était l'appel d'offre serait déclaré infructueux.

Elisabeth Paradis demande ce que la commune va faire de la terre que l'on va enlever.

Le Maire répond qu'il est prévu d'en stocker une bonne partie à la plate-forme des déchets verts car nous avons des besoin de terre réguliers.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, 15 voix pour et 2 abstentions, DECIDE :

- D'approuver le lancement de la procédure de consultation sur la base d'un marché avec une tranche ferme concernant le plateau multisport et son accès d'un montant maximum de 100 000 euros TTC et d'une tranche conditionnelle concernant l'aménagement du reste du parc de loisirs.
- La tranche conditionnelle devra être validée par le conseil municipal après consultation des entreprises avant sa réalisation.

3 TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Le Maire rappelle le montant du budget voirie porté au BP 2015 à savoir: 35 000€ TTC.

La commission voirie avait déterminé trois secteurs d'intervention : la rue Saint Jean, le carrefour rue Saint Jean et chemin Guilambelle et chemin du Lion.

Le montant de ces trois chantiers chiffrés par le cabinet d'études SED Ingénierie Conseil dépassant les 35 000€, la commission a décidé de lancer la consultation des entreprises sur la base de deux tranches de travaux : une tranche ferme concernant la rue Saint Jean et une tranche optionnelle concernant les deux autres chantiers.

La commission d'ouverture des plis a retenu la société TP Réalisation pour un montant global hors taxe des deux tranches de 34 976,85€.

Le Maire demande au conseil municipal de valider les travaux de la tranche ferme pour un montant HT de 22 982,85€ soit 27 579,42€ TTC et de l'autoriser à engager les dépenses s'y afférent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les travaux de la tranche ferme pour un montant HT de 22 982,85€ soit 27 579,42€ TTC
- d'autoriser le Maire à engager les dépenses s'y afférent.

4 QUESTIONS DIVERSES

- **MAISON BOURBOUSSON**

Le Maire rappelle que depuis la mise en vente sur internet, il y a eu beaucoup d'appels au début mais qui n'ont malheureusement débouché sur rien de concret.

Aujourd'hui il reste une personne très intéressée mais rien de concret pour le moment.

Le problème reste le parking, il faut peut-être envisager de mettre une partie du parking public, dédié aux immeubles Bourbousson, dans la vente de la maison.

Mme LAURIER demande combien d'offre la commune a reçu et à combien elles se montaient.

M. JAILLET répond qu'il y a eu 5 offres entre 110 000 euros et 130 000 euros et également 1 offre à 150 000 euros avec 4 places de parking.

Dans le cadre de négociations avec d'éventuels acquéreurs, le Maire demande un avis aux conseillers sur la possibilité de joindre au tènement de l'immeuble une partie du parking.

A l'unanimité les conseillers sont favorables à cette proposition.

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Le Maire explique que Energie Rhône Vallée a un problème concernant le dépôt de PC pour la pose des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie car nous n'avons pas de plan à leur fournir.

Nous allons nous rapprocher du service des archives de l'agglo afin de voir si les archives départementales auraient ce genre de document.

SEANCE LEVEE A 21h30

Le Secrétaire,
Josiane MALLERY

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI